



Aide pour la formation au permis AM



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **20 décembre** (cachet de la poste)
Pour les formations du 20 au 31 décembre, une tolérance est accordée jusqu'au 10 janvier
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées*

Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **100 euros** à la formation au permis AM, obligatoire pour la conduite des cyclomoteurs.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Remplir le formulaire,
- **Joindre le document de demande joint,**
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une photocopie recto-verso du titre de conduite de catégorie AM,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention

Formation permis AM (658218)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Parenté avec l'adhérent : _____

- ☐ - Formulaire de demande
- ☐ - Facture établie par l'auto-école
- ☐ - Copie recto-verso du titre de conduite

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- ☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____